

Loisir et contemplation

Lors des Assises du mois de Décembre, je vous disais qu'au Conseil Elargi de la CRSD à Madrid, au mois de novembre 2013, nous avons travaillé le texte de Sœur Jeanne Malone sur la spiritualité du vieillissement et qu'à la fin chaque entité de la congrégation avait choisi un thème à approfondir et à partager avec



la congrégation. Nous avons encore le devoir à faire sur cet engagement. Je vous rappelle que le thème retenu pour nous était celui de *Loisirs et Contemplation*.

Relisez l'extrait ci-dessous, de la conférence de J. Malone et retenez un moment de loisir contemplatif pour un partage au cours d'une célébration pendant la Retraite. Mes Sœurs, je vous précise le sens du mot « mystique », qui n'a rien à voir avec les connotations qu'il a fréquemment au Bénin, il s'agit seulement d'une expérience de l'amour de Dieu qui nous saisit.

« Que sont les loisirs ? Peut-être pas ce que nous pensons.... Nous pouvons les envisager comme un temps de repos, un temps pour refaire ses forces après la fatigue du travail, ou même comme une compensation ou un temps de vacances bien méritées. Mais les loisirs ne sont pas un antidote au travail. Ils nous invitent plutôt, en vérité, à l'intégration de qui nous sommes. « Les loisirs sont une attitude mentale et spirituelle... une condition de l'âme... une attitude de non-activité, de calme intérieur et de silence. Les loisirs signifient l'état de n'être pas occupé, de laisser arriver les choses. Les loisirs sont une sorte de silence, la capacité que possède l'âme de se tremper dans la totalité de la création... Les loisirs sont une attitude contemplative, pas un moment d'intervention active mais plutôt d'ouverture à la totalité.... Les loisirs sont un moment pour se laisser aller... elles ne sont possibles que lorsqu'une personne a trouvé son unité. » (Pieper, 1963, 40,41)

En d'autres termes, si nous voulons devenir de vraies mystiques, remplies d'émerveillement en expérimentant le don précieux du moment présent, il nous faut prendre le temps de cultiver les loisirs. Être contemplative, être mystique, nous demande de passer du temps 'chronos' de l'horloge au temps plus ouvert du 'kairos' mystérieux, de laisser tomber. La vie contemplative est étroitement liée à la notion de loisirs. « Une des capacités

fondamentales de l'âme humaine est celle de pouvoir atteindre un temps de loisirs. » (Pieper, 1963, 449)

En ce moment de loisirs contemplatifs, nous nous permettons de laisser tomber les « prières du livre » (celles que l'on forçait à entrer dans nos journées) et nous nous éloignons de la prière discursive, kataphatique, vers une prière de 'l'être', apophasique, au-delà du concept, où nous nous reposons dans le silence et le Mystère. Nous ne regardons pas l'horloge, mais nous tournons notre regard vers l'intérieur, reconnaissant avec les yeux de la foi le Dieu qui est là. C'est alors que nous cultivons cette vision mystique d'émerveillement et de crainte de Dieu en toutes choses, à travers toute la création.

La question devient alors : comment ne pas prendre plus de loisirs ? Il existe une dimension de justice aux loisirs tels que nous les avons décrits. Les loisirs vont de pair avec la contemplation, la mystique, la transcendance. Ils doivent être embrassés parce qu'ils signifient cet émerveillement poétique qui se trouve au-delà de nos vies utilitaires. Et il n'existe pas de meilleure manière de commencer que de s'assurer un jour de sabbat chaque semaine, un temps pour prier et jouer, pour se reposer et pour se rappeler. Nous nous engageons, dans l'esprit du sabbat juif, à ce 'kairos' spécial où tout travail non-essentiel (chacune de nous connaît à quoi cela ressemble dans sa vie) est mis de côté. Je me demande à chaque sabbat si ce que je fais pendant ce jour de repos pourrait se faire un autre jour, pourrait attendre. Nous traitons souvent nos sabbats comme des jours ordinaires parce qu'il nous est difficile de rester paisibles et calmes. « Rappelez-vous de garder saint le jour du sabbat. »

Extrait de la circulaire de Sr Carmen Pardo, Prieure du Vicariat du Bénin (27 juin 2014)